

<b>Zeitschrift:</b>	Journal suisse d'apiculture
<b>Herausgeber:</b>	Société romande d'apiculture
<b>Band:</b>	78 (1981)
<b>Heft:</b>	9
<b>Rubrik:</b>	Assemblée des délégués de la Société romande d'apiculture

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

---

# **Assemblée des délégués de la Société romande d'apiculture**

---

**LAUSANNE, LE 14 MARS 1981, À 10 HEURES,  
AU RESTAURANT DU ROND-POINT**

**Ordre du jour :**

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée (voir journal d'octobre 1980, page 356).
4. Rapport du président.
5. Finances : a) comptes 1980 ; b) rapport de la Commission de vérification ; c) budget 1981 ; d) désignation des sections vérificatrices pour l'exercice 1981 : Nyon, Orbe, Pays-d'Enhaut.
6. Adoption des rapports publiés dans le journal.
7. Election au Comité central du délégué de la section genevoise en remplacement de M. Buscarlet, atteint par la limite d'âge.
8. Renouvellement au Comité central de deux membres sortants, R. Biselx et G. Fragnière.
9. Election du président.
10. Election d'un membre du jury pour le concours des ruchers en remplacement de Charles Huguenin, démissionnaire.
11. Concours des ruchers.
12. Activité apicole.
13. Propositions individuelles.

**Présidence :** Adrien Paroz, président.

En ouvrant l'assemblée des délégués, le président salue la présence des membres d'honneur ainsi que de M. Schaefer, vice-président de la VDSB, du Dr Maquelin, représentant le Liebefeld, de M. Sergy, gérant de l'UCAR-Centrale des miels. Il salue tout spécialement M. G. Fivel, président du Syndicat d'apiculture de la Haute-Savoie, invité à titre d'ami et de voisin à suivre nos débats.

1. Le contrôle des pouvoirs fait constater la présence de 96 délégués représentant 45 sections ; 4 sections ne répondent pas à l'appel ; ce sont : Franches-Montagnes, St-Maurice, Bière et Jorat. Les 9 membres du comité sont là, ainsi que 5 représentants des

fédérations. L'assemblée est donc valablement représentée. Les frais de déplacement pour les délégués représentent la somme de Fr. 2294.50.

2. Les scrutateurs suivants sont désignés : MM. Guillet, Stern, de Büren, Martignier et Roduit.

3. Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 15 mars 1980 est adopté.

4. Le président prend la parole pour donner connaissance de son rapport annuel. Ce rapport, fort applaudi, se trouve reproduit dans le journal d'avril 1981.

5. L'administrateur G. Fragnière, soucieux de donner le maximum d'explications et de renseignements, s'étend longuement sur les comptes qui figurent aux pages 55, 56, 57 du journal de mars 1981. Une confrontation des chiffres réels et de ceux figurant au budget permet à l'assemblée de le suivre aisément. Le bénéfice d'exercice est de l'ordre de Fr. 1960.81.

Suivant proposition de la Commission de vérification (page 59 du journal de mars 1981) l'assemblée donne décharge à l'administrateur et au comité avec remerciements pour la gestion de la SAR 1980. Le budget présenté par l'administrateur pour 1981 laisse prévoir un déficit de l'ordre de Fr. 1050.—. Il insiste pour que les caissiers de sections arrivent à faire rentrer les cotisations de leurs membres, pour l'année à venir, déjà en cours d'automne. Ceci éviterait un travail considérable à l'administrateur qui doit annuler des abonnements puis, par la suite, à nouveau en réinsérer une partie. Travail aussi à l'imprimerie et finalement frais supplémentaires inutiles. Aidons à économiser là aussi. Les sections vérificatrices pour l'exercice 1981 seront Nyon, Orbe et Pays-d'Enhaut.

6. Les rapports présentés par les membres du comité, responsables d'un dicastère, sont adoptés. Ceux-ci ont été publiés dans le journal.

7. En remplacement de Marc Buscarlet, atteint par la limite d'âge, la Société genevoise d'apiculture présente M. Philippe Laperrousaz qui est déjà inspecteur cantonal des ruchers. Cette proposition est acceptée par l'assemblée. Le titre de membre d'honneur de la SAR est conféré à Marc Buscarlet pour les services rendus à la SAR. Il n'est en effet pas facile de gérer le portefeuille des assurances. Très touché par cette marque de reconnaissance à son égard, Marc Buscarlet remercie l'assemblée et ne manque pas de donner des exemples de négligence de la part d'apiculteurs sinistrés, ce qui leur fait perdre leurs droits à des indemnisations normales. Il rappelle que le préposé aux assurances est prêt à donner tou-

tes les directives nécessaires et qu'au surplus ils peuvent se référer à l'«Agenda apicole».

8. Deux membres du comité viennent en réélection : R. Biselx et G. Fragnière. La Fédération valaisanne propose que le mandat de son représentant R. Biselx soit reconduit et la Fédération fribourgeoise en fait autant à l'égard de G. Fragnière. Ces deux propositions sont acceptées et applaudies.

9. Le vice-président, Th. Muller, prend la parole afin d'informer l'assemblée que le mandat de son président est arrivé à échéance. L'assemblée peut se poser la question de savoir si elle veut renouveler sa confiance à Adrien Paroz ou si elle veut en changer puisque l'occasion lui en est offerte. Des propositions sont demandées. Personne ne semble briguer cette place de président et le délégué de la Fédération vaudoise propose le président sortant A. Paroz. C'est par acclamation que cette proposition est acceptée et ainsi l'ancien président devient le nouveau président. (Ayant déjà fait ses preuves, nous ne lui demandons pas de prêter serment.)

10. Un membre du jury du concours des ruchers est à nommer par suite de démission de Ch. Huguenin qui a fonctionné de nombreuses années avec distinction. Selon les nouvelles directives de la Division de l'agriculture, les membres du jury doivent être des conseillers apicoles reconnus si nous voulons encore toucher des subsides pour ce concours. Pour ce poste, trois propositions sont faites : Fédération fribourgeoise : Jean Chamartin, ancien membre du comité et du jury ; Fédération vaudoise : J.-P. Vuagnaux ; Fédération neuchâteloise : Frédy Zuber. Au vote, J. Chamartin obtient 54 voix, J.-P. Vuagnaux 39, F. Zuber 15. J. Chamartin est donc désigné pour faire partie du jury du concours des ruchers.

11. Le concours des ruchers 1980 a eu un beau succès dans le cadre de la Fédération neuchâteloise puisque 20 apiculteurs y ont participé (voir les résultats dans le journal de novembre 1980). La médaille de vermeil de la Fédération romande des sociétés d'agriculture est remise à Edmond Rosselet, de Neuchâtel. Le président, en lui remettant cette récompense, le félicite pour le magnifique résultat obtenu.

Le concours des ruchers 1981 aura lieu dans les circonscriptions suivantes : vallée de Joux, Orbe, Pied-du-Jura. Les conditions de participation ont été publiées dans le journal de janvier-février 1981.

12. Les vétérans apiculteurs ayant 60 ans de sociétariat et plus sont cordialement invités à suivre nos débats et se voient offrir le repas qui suit. Sur les 32 que nous trouvons dans les registres,

quelques-uns étaient présents. Nous les remercions de leur présence. Cette participation est actuellement facilitée du fait que dans chaque société se trouvent des délégués se déplaçant en auto et pouvant leur offrir ce petit voyage à Lausanne.

Les mauvaises conditions atmosphériques du printemps 1980 ont influencé de façon regrettable toute l'activité apicole ainsi que l'activité des conseillers apicoles.

13. Dans les propositions individuelles se trouve une proposition de relance de la Fête de la Romande telle qu'elle était organisée anciennement. Elle sera étudiée. Il semble, d'ores et déjà, que des difficultés ne manqueront pas de surgir : section ou fédération prête à l'organiser, assurance d'un nombre suffisant de participants, période dans l'année. Le comité attend des propositions. G. Huguenin, préposé au contrôle du miel, se plaint une fois de plus que les formules de déclaration de récolte sont mal remplies, souvent incomplètes. Ceci crée des tensions entre les apiculteurs et le chef du contrôle. Il faut absolument que les présidents de section supervisent les déclarations et n'y apposent pas seulement une signature.

Notre invité, G. Fivel, s'est réjoui de suivre nos débats, de trouver une assemblée aussi vivante. Les problèmes internes chez lui et chez nous sont du même genre. Le miel de colza se vend chez eux de FF 20.— à 30.— le kg alors que l'importé se paie FF 8.—. Le Français n'est pas consommateur de miel car il n'en consomme que 400 g. par tête. Les grands problèmes actuels sont les pesticides et les herbicides. Certains accusent une rémanence de 1 mois et plus. Il regrette que dans son syndicat il n'y ait pas davantage d'apicultrices.

Le Dr Maquelin remercie pour l'invitation à suivre nos débats et apporte le salut de la section apicole de Liebefeld.

H. Schaefer, vice-président de la VDSB, apporte le salut de son président, E. Schaer, empêché, et de la VDSB. Il a eu beaucoup de plaisir à suivre nos débats et constate que nous aurons des problèmes communs à mettre au point. Tout d'abord les nouvelles prescriptions sur les denrées alimentaires en ce qui concerne le miel. Ensuite la lutte contre la varroase. Ce nouveau fléau s'approche de nos frontières. Il faut se préparer à lutter efficacement. Le comité suisse suit l'évolution de la situation et reste très vigilant. Espérons que sous peu nous puissions compter sur un remède efficace pour lutter contre ce nouvel acare. Il nous souhaite une belle période de beau temps et une bonne récolte en 1981.

Assemblée close à 13 h. 15.

*Th. Muller*